



INVITATION

A L' ASSEMBLÉE DES MEMBRES DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES

**Samedi 22 octobre 2022
14h00 à 17h00**

**Hotel Bern
Zeughausgasse 9
3011 Berne**



Berne, le 26 août 2022

Chères camarades,

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à la deuxième Assemblée des membres de 2022. Elle aura lieu le **samedi 22 octobre, de 14 heures à 17 heures à Berne**.

« **Notre corps, notre choix** » sera l'un des thèmes principaux de notre événement. Nous n'acceptons pas que d'autres décident pour nous et nous infantilisent, et nous nous opposons résolument à toute stigmatisation des personnes qui décident d'interrompre leur grossesse.

Lors d'un « **speed dating** », nous présenterons également nos projets actuels. Tu auras ainsi l'occasion d'apprendre à connaître les membres de notre direction et notre travail dans un cadre divertissant.

En outre, nous procéderons au renouvellement complet de la présidence, du poste de la secrétaire centrale et du comité directeur. Un siège se libère au sein du comité directeur en raison d'une démission. [Tu trouveras ici toutes les informations à ce sujet.](#)

Est-ce que tu participes à l'Assemblée ? Nous nous réjouissons de ton inscription d'ici au 14 octobre avec [ce formulaire](#).

Nous nous réjouissons d'une assemblée animée et stimulante, et nous vous adressons nos salutations solidaires.

Gina La Mantia
Secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses



ORDRE DU JOUR

13h30-14h00 Arrivée et enregistrement

14h00 Début de l'Assemblée des membres avec les points suivants à l'ordre du jour :

1) Ouverture de la séance

2) Accueil par Tamara Funicello et Martine Docourt, co-présidentes des Femmes socialistes suisses

1) Notre corps, notre choix !

- Présentation et discussion avec **Barbara Berger**, directrice de « Santé Sexuelle Suisse ».
- [Résolution](#) du comité directeur des Femmes socialistes sur le droit à l'avortement (traduction en français suivra).

2) Speed-Dating : nous nous présentons, ainsi que nos projets !

3) Élections

- Renouvellement de la présidence, du poste de secrétaire centrale et du comité directeur.

3) Résolutions et motions

4) Divers

17h00 Clôture de la séance – apéro.

Important : afin de participer à l'Assemblée générale, il est obligatoire de **s'inscrire jusqu'au 14 octobre** au plus tard par le biais de [ce formulaire](#). L'événement se déroulera dans le cadre des mesures relatives à la pandémie de coronavirus en vigueur le moment venu.



INFORMATIONS PRATIQUES

Heure et lieu

L'Assemblée des membres des Femmes socialistes suisses se déroulera **samedi, 22 octobre 2022, de 14h00 à 17h00, à l'Hotel Bern** (Zeughausgasse 9, 3011 Berne).

Inscription à l'Assemblée des membres et au service de garde d'enfants gratuit

Il est obligatoire de vous inscrire à l'Assemblée des membres et au service de garde d'enfants gratuit jusqu'au **14 octobre 2022**. Veuillez utiliser [ce formulaire](#).

Concept de protection

L'Assemblée des membres se tiendra dans le cadre des mesures relatives à la pandémie de coronavirus en vigueur le moment venu. Un concept de protection contre la pandémie sera élaboré, si nécessaire. Les participantes sont priées de le lire avant la réunion et de suivre les instructions qui y sont données.

Cartes de vote

Les cartes de vote seront distribuées aux membres lors de la signature de la liste de présence. Seules les membres des Femmes socialistes recevront une carte de vote.

Délais pour les propositions, les résolutions et les candidatures

Les propositions, résolutions et candidatures doivent être envoyées par écrit au secrétariat central avant le **1er octobre 2022** (femmes@pssuisse.ch). [Tu trouveras ici toutes les informations nécessaires pour une éventuelle candidature](#).

Recommandations de la direction, documentation finale

La documentation finale avec les noms des candidates, la prise de position du Comité directeur sur les propositions et résolutions reçues et tous les autres documents seront publiés sur le site des Femmes socialistes suisses à partir du **samedi 8 octobre 2022**. Les dossiers des candidates peuvent être demandés au secrétariat central. **Aucun document de table ne sera distribué.**

Points d'ouverture

Immédiatement après l'ouverture, l'Assemblée des membres élit les scrutatrices, la présidente du bureau électoral et la rédactrice du procès-verbal. Il y aura aussi un vote sur le règlement électoral.

Liste des oratrices

Les oratrices prennent la parole à main levée pendant le débat et, après l'intervention, s'inscrivent sur la liste des oratrices pour le procès-verbal. Chaque oratrice peut demander la parole une deuxième fois sur la même question. Les oratrices qui n'ont pas encore pris la parole ont la priorité. Une troisième prise de parole sur la même question ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée. Les motions d'ordre peuvent être déposées en tout temps.



Motions d'ordre, motions visant à réduire le temps de parole, clôture de la liste des oratrices et des débats

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions pour réduire le temps de parole et les motions de clôture des débats sont considérées comme des motions d'ordre. Avant le vote, les oratrices encore inscrites sont annoncées. Si la clôture des débats est décidée, seules les oratrices inscrites ont encore la parole.

Votes

La majorité simple s'applique aux votes. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente de séance au moment du vote est prépondérante. La présidente fait compter les voix si la majorité ne peut être clairement déterminée ou si le comptage est demandé par l'assemblée.

Procédure électorale

S'il y a plus de candidates que de places à pourvoir, les élections ont lieu à bulletin secret avec des bulletins de vote et des urnes. S'il y a autant de candidates que de places à pourvoir, il est possible de procéder à une élection ouverte avec carte de vote. Le bureau électoral se compose de la présidente du bureau électoral et des scrutatrices, qui sont élues lors des points d'ouverture. Le vote sur le règlement électoral a lieu lors des points d'ouverture.

Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 février 2022 est disponible sur Internet [et peut être téléchargé ici](#).

Conduite des débats

La présidente de séance veille à ce que les discussions se déroulent dans le calme et l'objectivité. Elle rappelle à l'ordre les oratrices qui n'évoqueraient pas un objet précis. Toute personne qui perturbe intentionnellement les délibérations peut être expulsée de la salle par une résolution de l'assemblée après deux rappels à l'ordre, à la demande de la présidente de séance.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer en français ou en allemand. Les discours et les votes seront traduits simultanément dans les deux langues.

Procès-verbal de la décision

Un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale sera tenu.